

Élections... Mode d'emploi...

Le vote électronique (E-vote) est le seul moyen de vote qui a été choisi pour toute la fonction publique d'état.

Le vote électronique s'opère à distance 24 h sur 24, ou sur le lieu de travail au choix de l'électeur.

Pour se connecter au système de vote, l'électeur doit être préalablement identifié.

Ce moyen d'authentification permet de vérifier l'identité de l'électeur et interdit à quiconque de voter de nouveau pour le même scrutin avec le même moyen d'authentification.

L'inscription...

Cette opération doit impérativement se dérouler entre le 29 octobre et le 28 novembre

Une activation du compte sera donc nécessaire afin d'accéder au "portail électeur".

Pour activer votre compte il faudra vous munir de votre n° de sécurité sociale, parmi les 6 derniers chiffres de votre n° il faudra utiliser le 1^{er}, le 3^e et le 5^e, par exemple si votre n° secu se termine par 123456 votre identifiant sera **135** :

123456

Lors de l'activation, vous choisirez un mot de passe (12 à 18 caractères), et vous aurez la possibilité de choisir une adresse mail de contact différente de votre adresse professionnelle. Un mail vous sera envoyé pour confirmer votre inscription (aux 2 adresses, si tel est le cas). Ceux qui possèdent un compte "France Connect" pourront se connecter avec leur identifiant.

Les listes seront affichées à partir du 29 octobre et également consultables dans le SVE¹, à partir du 12 novembre.

Le vote...

Le début du scrutin est fixé au 29 novembre à 7h.

À partir de cette date, vous pourrez vous connecter sur le "portail électeurs" en vous identifiant pour voter.

Pour chaque vote, plusieurs étapes de validation seront nécessaires, **jusqu'à l'obtention d'un accusé réception de votre vote, et ce pour chaque vote...** Si vous ne recevez pas d'accusé réception c'est que le vote n'est pas finalisé, (5 votes possibles pour chaque agent, donc 5 accusés de réception).

Le scrutin sera clos le 6 décembre à 16 h.

NB : Les agents qui se sont connectés juste avant la fin du scrutin pourront continuer les opérations de vote jusqu'à 16h30. (Circulaire n° BDS/2018/07/6887, MEF du 30 juillet 2018).

L'assistance...

Le SVE prévoit une procédure de déblocage de compte par l'utilisateur après 5 tentatives de connexion erronées. Au-delà, et après 5 nouvelles tentatives erronées, une intervention de l'assistance utilisateur (TSI) sera nécessaire.

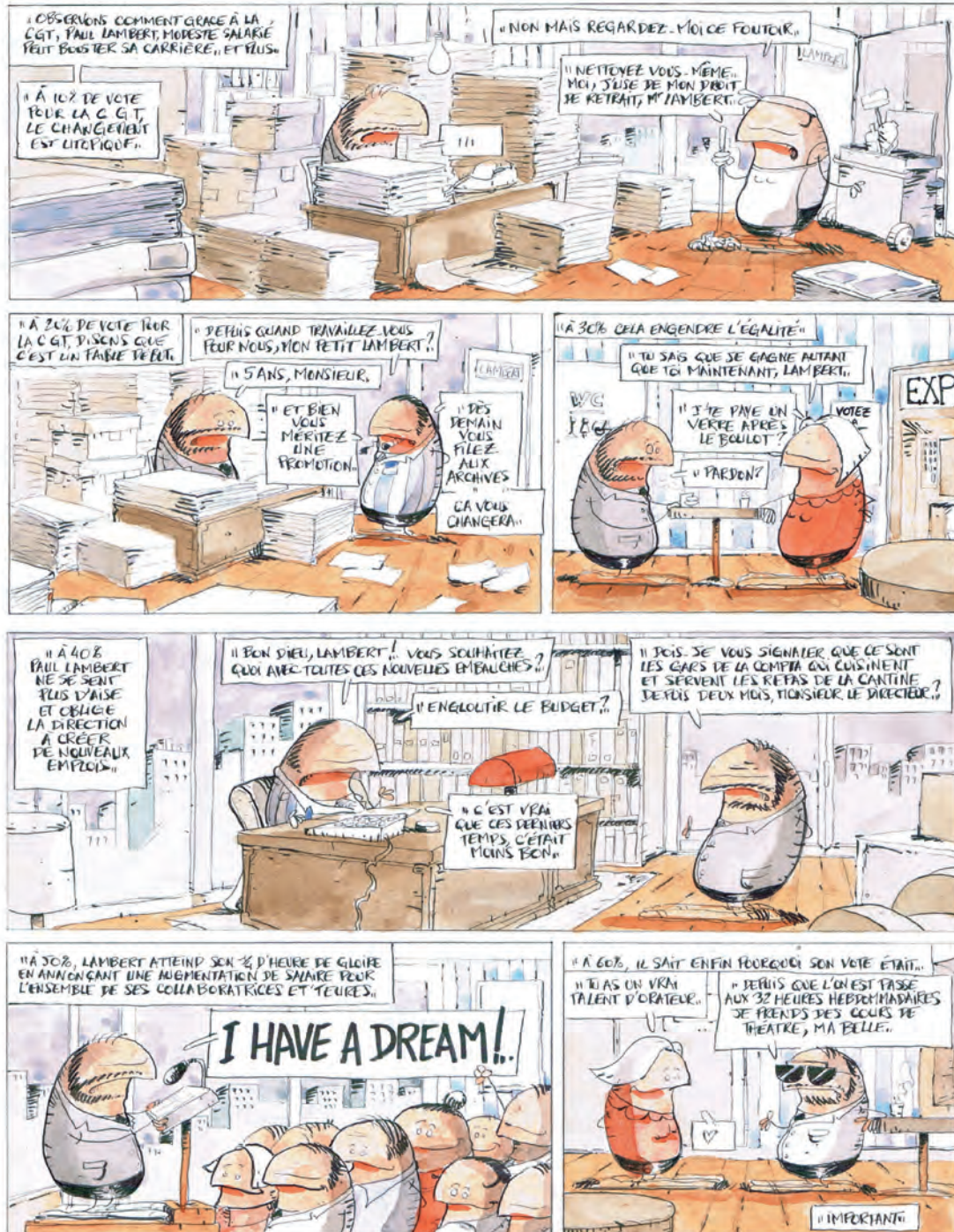
Les militants du SNAD CGT sont à votre disposition dans chaque bureau pour répondre à toutes vos questions.

La forte participation et le vote SNAD CGT à ces élections permettront de conforter la CGT à la 1^{re} place et ses élus siégeant au sein des instances

Les CTSD, CTR et CTM sont consultés sur des sujets qui concernent le quotidien des agents tels que l'organisation des services, les conditions de travail... Les CAPL et CAPC traitent de la situation individuelle et la carrière des agents.

¹ SVE : Système de Vote Électronique

Voter le 6 décembre 2018, c'est faire vivre le principe constitutionnel de participation des agents à la détermination des règles et mesures qui les concernent, qu'elles soient individuelles ou collectives.



DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE
CHOISISSEZ LA **C.G.T**